

Auteure présumée de multiples vols, viols et braquages au quartier Sotega à Libreville La bande à "Dozel" à Gros-Bouquet depuis lundi dernier



Les malfrats présumés...



...appartenant à la bande à "Dozel" (centre).



Deux des poignards retrouvés sur ces individus au moment de leur interpellation.

AEE
Libreville/Gabon

KEVIN Biveghe Obiang alias "Dozel", 19 ans, présenté comme le chef d'une bande de malfaiteurs opérant au quartier Sotéga, dans le deuxième arrondissement de Libreville, a été arrêté par le Service des affaires criminelles (Sac) de la Police d'investigations

judiciaires (Pij), le samedi 2 décembre dernier. Quelques jours auparavant, il avait agressé un général des forces armées, à l'échangeur de Nzenz-Ayong. Cinq de ses complices présumés ont été interpellés eux aussi par la suite. Il s'agit de Dylan Ntoutoume Ndong, 18 ans, Tanguy Mounkala Bouassa, alias "Stan", 19 ans, Dan Charles, Nziengué Mondo, 19 ans,

Oscar Jonathan Ngoye, 20 ans, et Ronny Ekendé Essono, 23 ans, tous habitant Sotega. Ces jeunes seraient à l'origine de multiples vols, viols et autres braquages. Leurs victimes seraient principalement des femmes. « Ils opèrent sur l'axe allant de l'échangeur de la démocratie à l'échangeur de Nzenz-Ayong. Mais aussi dans les alentours de l'église catholique », précise une source

policière. Ils seraient donc parvenus à détrousser de nombreuses personnes. Ces zones étant devenues de véritables coupe-gorges, après minuit, tous ceux qui s'y aventureraient risquaient inéluctablement de se faire attaquer. C'est le cas de ce haut gradé de l'armée, la dernière victime en date, que la bande a agressé au niveau de l'échangeur de

Nzenz-Ayong. « Une vingtaine de plaintes a été enregistrée dans les services de la PJ, toutes relatives à des braquages à répétition à Sotega », renseigne un Officier de police judiciaire (OPJ) proche du dossier. Les forces de l'ordre, pour mettre un terme à ces agissements, ont mis en place, dans les environs, une souricière afin de traquer leurs auteurs. Aussi, le chef

de la bande, Kevin Biveghe, un récidiviste sorti fraîchement de prison, est-il interpellé en premier, non loin de son domicile, au moment où il s'apprêtait à rejoindre ses acolytes pour entamer leur soirée. Par la suite, c'est lui qui conduira les flics auprès des autres membres présumés de la bande. Tous ont été admis à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, le lundi 4 décembre dernier.

Escroquerie

Il encaisse plus de 2 millions contre un prétendu produit de pêche

COE
Libreville/Gabon

LA direction des Affaires économiques et financières de l'État-major des polices d'investigations judiciaires (DAEF/Empij) vient de neutraliser un escroc présumé notoire. Il s'agit de Deff Delix Agniaka, alias "Jeff Dollars", un Gabonais de 36 ans. Il aurait empoché de manière indue la somme de 2 millions 579 000 francs. A la faveur d'une transaction destinée à vendre un prétendu produit de pêche en provenance de Mayumba. Pour emballer la victime

qui réside à Port-Gentil, Deff Delix Agniaka fait croire à celle-ci que le produit de pêche proposé aurait des vertus extraordinaires favorisant la reproduction des poissons en un temps record. Une bonne affaire apparemment pour tout pisciculteur qui souhaiterait investir sérieusement dans la production à grande échelle de poissons. Lequel lui permettrait de viser le marché extérieur. Notamment en Europe. Contactée, la victime n'a pas hésité à prendre le premier vol à destination de Libreville pour prendre langue avec la bande à Jeff Dollars fournisseurs et



Photo : COE

Deff Delix Agniaka, alias " Jeff Dollars ", s'apprête à repartir à Sans-famille.

prendre possession du fameux produit. Une fois dans la capitale, l'opérateur économique remet d'abord, en mains propres, la somme de 2 millions 100 000 francs à Deff Agniaka. Les deux parties conviennent ensuite du règlement du reliquat via Airtel money. Sauf que le Port-gentillais qui n'a même pas vu le fameux produit - et croit toutefois que l'affaire est conclue -, est recontacté, quelques minutes après, pour l'alimentation du compte électronique. Ses interlocuteurs lui signifient que cet argent permettra de couvrir les frais d'expertise et d'emballage. Mais flairant finalement

une entourloupe, l'homme d'affaire finit par se montrer méfiant. Aussi, va-t-il saisir les flics qui ne tardent pas à mettre la main, le 30 novembre dernier, sur Deff Delix Agniaka. Au cours de l'interrogatoire qui s'ensuit, le cerveau présumé de la bande d'escrocs reconnaît les faits à lui reprochés. « Une enquête plus poussée a permis de découvrir que le mis en cause ne serait pas à son premier coup. Cela fait seulement deux mois, qu'il a été libéré pour des faits similaires », indique-t-on du côté de la direction des investigations. Il devrait être déféré devant un juge dans les tout prochains jours.

Incendie à Ntoug

Cinq habitations réduites en cendres dimanche dernier

SCOM
Libreville/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est déclaré, le dimanche 3 décembre dernier, à Ntoug, non loin de la brigade territoriale de la gendarmerie locale. En tout, cinq maisons consumées. A ce triste bilan, s'ajoutent des dégâts matériels considérables, puisque les victimes ont presque tout perdu et se retrouvent donc à dormir à la belle étoile. On note aussi un blessé léger, un gendarme qui



Photo : D.R

Un secouriste tente de mettre quelques effets à l'abri.



Photo : D.R

L'une des cinq maisons en train de brûler.

tentait de porter secours aux sinistrés. D'après les premiers éléments du rapport d'enquête, l'incendie se serait déclaré vers 18 heures. Impossible de connaître, pour l'instant, l'origine exacte du sinistre. Seule certitude, les flammes sont parties d'une habitation, avant de se propager aux quatre autres maisons mitoyennes. « Le feu a réduit cinq habitations en cendres. Une maison de 12 chambres, une autre de 7 chambres et une troisième de 3 chambres », a précisé une source proche de la direction des investigations. Selon la même source, la

nature des matériaux dont étaient faites ces habitations aura été pour beaucoup dans la propagation rapide des flammes. En effet, toutes les cinq maisons étaient construites en planches. Aussi, leurs occupants - plusieurs d'entre eux seraient actuellement sans toit -, ont-ils perdu de nombreux effets. Pendant les opérations de secours, un gendarme de la brigade territoriale a aussi, dans la précipitation, marché sur une pointe. Blessé, il a été conduit au centre médical de Ntoug, où il a immédiatement reçu une injection au sérum antitétanique.